

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 33 (1925)

Heft: 2

Artikel: La lutte contre l'alcoolisme en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bruchpatienten einer raschen und meist guten Hilfe, weil sie leichter zu erkennen sind, gar gerne geht man aber an innern Verletzungen oder Blutungen, wo die rasche Hilfeleistung viel nötiger ist, vorbei.

Wir haben nur einige der oft interessanten kritisierten Punkte erwähnt. Wir wollen damit ja nicht einen Tadel verbinden, sondern nur zum Bessermachen anregen; den Leitern empfehlen wir, ihr hauptsächlichstes Augenmerk auf die rasche Versorgung in Lebensgefahr stehender Patienten zu richten, sowie auf richtiges Anfasseln und schonenden Transport von Hand.

Den Experten, Leitern und allen Teilnehmern möchten wir für ihre Arbeit bestens danken.

Dr. Scherz.

La lutte contre l'alcoolisme en Suisse.

En quoi la lutte contre l'alcoolisme peut-elle intéresser la Croix-Rouge? se diront peut-être ceux qui lisent le titre de cet article. Evidemment, si la Croix-Rouge se confine strictement aux soins à donner aux blessés et aux malades, elle n'a rien à faire avec la lutte contre l'alcoolisme. Mais depuis nombre d'années, les principes fondamentaux de la Croix-Rouge ont évolué, et en Suisse comme ailleurs, les organes de la Croix-Rouge cherchent par tous les moyens qu'ils ont à leur disposition, à améliorer la santé publique, à empêcher les maladies de faire des ravages et des coupes sombres au sein de nos populations, à favoriser la santé qui est bien le bien le plus précieux de chacun, à prévenir les maladies évitables.

C'est bien dans ce but de « collaboration » que la Direction de la Croix-Rouge suisse s'est inscrite comme membre corporatif de l'association qui — dans notre pays — a entrepris la lutte contre le

Schnaps. Il ne s'agit pas — entendons-nous bien sur ce point-là — d'empêcher la consommation modérée de boissons alcooliques; il n'entre pas les vues de notre Direction de faire de notre pays un « pays sec », semblable à la Norvège ou aux Etats-Unis d'Amérique; il ne lui convient pas de prêter la main à un régime extrémiste tendant à la suppression totale de toute boisson alcoolique chez nous! Que chacun, si cela lui plaît, boive son verre de vin aux repas, que le vigneron continue tranquillement à cultiver ses ceps, que les cidreries produisent du cidre et les brasseries de la bière, et qu'on boive — modérément s'entend — du vin, de la bière ou du cidre, . . . nous n'y voyons pas d'inconvénient.

Nous ne voulons en aucune façon commencer à prêcher l'abstinence totale, mais — soucieuse de ses devoirs au point de vue de l'hygiène publique — la Croix-Rouge peut et doit aider à la lutte contre l'emploi abusif des boissons énivrantes, à l'activité si méritoire des sociétés de tempérance.

Il s'agit d'endiguer certaines tendances: les sports, tous les sports ont leurs avantages incontestables, . . . mais il ne faut pas en abuser! Nous n'aurions jamais l'idée de faire campagne contre les marathons, les courses de bicyclettes, de skis, de luge, contre la chasse ou contre l'automobilisme, . . . mais nous devons éviter les abus, les exagérations. Il en est de même pour la boisson; et c'est en instruisant notre peuple sur les conséquences fatales et graves des abus de boissons alcooliques, des eaux-de-vie et spécialement du schnaps, que nous devons arriver à restreindre la consommation des alcools. Tempérance, oui, abstinence, non!

C'est dans ce but que nous tenons à donner ici quelques extraits d'une requête que la Société vaudoise de médecine a

adressée dernièrement au Conseil d'Etat du canton de Vaud. Nous y lisons :

« Les médecins sont particulièrement bien placés pour observer dans leur activité quotidienne l'influence des habitudes alcooliques sur la santé publique. Vivant en contact avec le peuple, amenés à pénétrer dans tous les milieux et pouvant suivre presque jour après jour le développement et l'évolution des individus et des familles, ils sont tout naturellement conduits à constater d'une façon saisissante les rapports très étroits qui font dépendre en grande partie la conservation de la santé des habitudes individuelles.

Il est indéniable que de toutes les habitudes de l'être humain, celle qui peut influencer le plus sa santé, celle de ses enfants, la prospérité matérielle, le niveau intellectuel et moral de la famille, est l'habitude qu'ont prise les hommes de consommer une quantité plus ou moins grande de boissons alcooliques. »

Et plus loin :

« L'habitude de consommer des boissons alcooliques qui, il y a quelque cent ans, était restreinte à la classe aisée, à la célébration de fêtes, s'est généralisée d'une façon inquiétante par le fait des formes très variées sous lesquelles l'alcool est offert au public à des prix extrêmement bas, par la multiplication des cabarets et débits de tous genres et par l'augmentation sans cesse croissante des moyens de transport. Il est incontestable que l'alcool a pris, comme article de consommation de l'homme, une place qu'il n'a jamais, à aucune époque de l'histoire, occupé dans la société. Si l'alcoolisation de l'humanité continue à progresser comme elle l'a fait dans le dernier siècle, il en résultera fatalement une dégénérescence progressive, dont les premiers symptômes sont déjà évidents.

La distillation des marcs, fruits à noyaux, cidres, s'est, dans notre canton, comme d'ailleurs dans toute la Suisse, généralisée d'une façon inquiétante et la quantité énorme d'eau-de-vie ainsi obtenue, qui se vend à un prix extrêmement bas, vient encore ajouter ses effets particulièrement dangereux à ceux des autres boissons alcooliques.

Plusieurs de nos confrères, pratiquant à la campagne, constatent une recrudescence marquée de l'ivrognerie, observation qui concorde avec l'augmentation de la proportion d'alcooliques admis dans les asiles d'aliénés.

Rappelons pour mémoire que la Suisse, avec ses 3 000 000 habitants, dépense annuellement environ 700 000 000 de francs en boissons alcooliques, somme à peu près égale à celle qu'elle dépense pour sa consommation de pain et de lait et alors qu'elle ne consacre que 150 000 000 à l'instruction publique.

L'énormité de cette somme doit donner matière à d'angoissantes réflexions à l'esprit le moins prévenu. Il est de notre devoir, à nous médecins, de nous demander quel doit être, sur la santé du peuple, sur notre race et sur son avenir, l'effet produit par la consommation formidable d'alcool que cette somme représente.

Les médecins sont unanimes à reconnaître que l'alcool, consommé en une quantité qui varie suivant les individus, est un véritable poison pour l'organisme, qu'on le retrouve comme cause directe ou indirecte d'un très grand nombre de maladies (gastrite, cirrhose du foie, néphrite, artériosclérose, névrite, pachyméningite) qu'il favorise, en affaiblissant l'organisme, le développement de la tuberculose. Il est le grand pourvoyeur des asiles d'aliénés. Il est presque superflu de rappeler que l'ivresse ou l'alcoolisme chronique est la cause d'un très grand nombre,

sinon de la plupart des accidents graves, crimes de toute espèce, incendies, etc. Il est d'autre part scientifiquement établi que l'alcool a une affinité spéciale pour les cellules des glandes sexuelles, ce qui explique pourquoi les épileptiques, les idiots, les débiles mentaux et les dégénérés de toute espèce sont si nombreux dans la descendance des buveurs. Il est enfin constaté par les statistiques indiscutables des sociétés d'assurances que, loin d'être nécessaire à l'organisme, l'alcool abrège la vie de ceux qui en consomment et que les abstinentes vivent plus longtemps que les buveurs même modérés d'alcool.

Quelques chiffres, auxquels on peut accorder une réelle valeur, permettent de mesurer l'effet de l'alcool au point de vue social: M. le Directeur du pénitencier vaudois attribue une moyenne de 55 % des entrées, à l'abus des boissons alcooliques, et il porte même ce chiffre à 70 %, en tenant compte de l'alcool comme cause indirecte de criminalité (hérédité alcoolique, mauvaise éducation dûe à l'alcoolisme des parents, etc.).

Il résulte des statistiques de l'Asile de Cery que la proportion des admissions-hommes dûes à l'alcoolisme qui, en 1919, était tombée à 9,7 %, est, en 1922, remontée à 26,05 %. M. le prof. Mahaim estime que l'alcoolisme des ascendants est responsable de la moitié au moins des cas d'idiotie, imbecilité et épilepsie. Dans tous les asiles d'aliénés suisses, on constate une augmentation considérable du nombre d'admissions imputables à l'alcoolisme (10,4 % en 1918; 23,4 % en 1922), et il est à prévoir que cette recrudescence s'accroîtra encore, si des mesures efficaces ne sont pas décrétées et appliquées pour enrayer un mal qui s'affirme de plus en plus grave.

Il est d'autre part indéniable que l'activité des sociétés antialcooliques, la cam-

pagne d'éducation qu'elles poursuivent avec le zèle le plus louable et le désintéressement le plus complet, ont déjà eu d'heureux effets sur la mentalité et les habitudes d'un grand nombre de nos concitoyens. Il est permis de regretter que les autorités n'aient pas jusqu'ici estimé de leur devoir d'appuyer énergiquement la lutte antialcoolique.

D'une manière générale, les mesures à prendre devraient s'inspirer des principes suivants:

1. Fermer autant que possible nos frontières à l'importation des alcools étrangers.
2. Diminuer progressivement dans notre pays la production, sous quelle forme que ce soit, de l'alcool destiné à la consommation.
3. Diminuer le nombre des débits d'alcool, qui sont les foyers toujours actifs de l'alcoolisme. Limiter le nombre d'heures pendant lesquelles ils sont ouverts et veiller à une stricte application de la loi sur la police des auberges.

Il serait hautement désirable que l'Etat et les communes facilitent par des crédits importants la création de locaux de réunion avec salles de lecture et vente de boissons non alcooliques, où les citoyens puissent se rencontrer sans être exposés aux dangers de l'alcool.

4. Subventionner, d'entente avec les communes, la création dans les principales villes du canton, de dispensaires ou patronages pour buveurs, où ceux-ci ou leurs familles trouveraient les conseils et l'appui nécessaires à leur triste situation. L'alcoolique doit en effet être considéré comme un malade et traité comme tel et cela bien avant que son état ne nécessite l'internement.

Le patronage créé à Lausanne par la Croix-Bleue et celui des Bons-Templiers, à Montreux, démontrent toute l'utilité de pareilles institutions et pourraient servir de modèles.

5. L'alcool n'étant en rien un article de consommation nécessaire ni même utile, les maladies et les crimes dûs à son usage immodéré étant au contraire la cause de dépenses très élevées pour la caisse de l'Etat, ne serait-il pas juste de le frapper d'un impôt spécial, payé par le consommateur, dont le produit contribuerait à diminuer les dépenses imposées à la communauté par les alcooliques?

6. L'enseignement antialcoolique devrait être intensifié et donné régulièrement, aussi bien dans les écoles secondaires et dans les gymnases que dans les écoles primaires. Les instituteurs devraient y être préparés spécialement par des leçons qui feraient partie du programme régulier et des branches d'examen des Ecoles Normales. L'Etat devrait se montrer d'une sévérité rigoureuse envers les fonctionnaires qui font abus des boissons alcooliques et révoquer ceux qui, malgré des avertissements répétés, persistent à s'adonner à la boisson. Il est en particulier inadmissible que des instituteurs alcooliques, auxquels la jeunesse du pays est confiée, soient maintenus dans leurs fonctions.»

La Croix-Rouge ne peut que souscrire à ces desiderata, non seulement pour le canton de Vaud, mais pour la Suisse entière, où la consommation de l'alcool a pris des proportions inouïes, puisque nous savons qu'il se dépense annuellement dans notre pays plus de fr. 180 par tête de population (bébés et vieillards compris) pour le seul achat de boissons alcooliques!

La requête de la Société vaudoise de médecine se termine par les mots suivants, qui seront aussi nos derniers mots:

Nous avons cru de notre devoir, pour être fidèle à la mission du corps médical, qui est de sauvegarder la santé de nos concitoyens, de vous exposer en ses points essentiels, une question d'hygiène sociale, trop négligée dans notre pays, et qui est

pourtant de la plus haute importance. A quoi bon lutter contre la tuberculose, contre les maladies vénériennes ou les maladies mentales, si on ne s'attaque pas en même temps avec énergie à l'alcoolisme, qui est dans une très forte proportion le créateur responsable de tous ces maux? C'est presque perdre son temps et son argent.

D^r M^r.

P. S. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat vaudois signale que de 1914 à 1923, soit pendant ces dernières 10 années, le nombre des patentes accordées a été réduit dans le canton, de 998 unités, et a passé de 5649 à 4651, ce qui constitue certainement une grande amélioration... Malheureusement l'individu boit chez lui, s'alcoolise à son domicile, absorbe de l'eau-de-vie qu'il distille lui-même, avec ses pommes de terre, ses cerises, ses pommes, son marc, et les «petits fruits» que ses enfants lui ramassent dans la forêt!

Quand pourra-t-on revenir sur la votation du 3 juin 1923 qui pousse nos gens à s'alcooliser tout seuls, chez eux, au grand dam de leur santé physique et morale?...

Ueber die Grenzen der Samaritertätigkeit.

Vortrag von Herrn Dr. med. Käni, gehalten an der Tagung der Samariterhilfslehrer-Vereinigung des Zürcher Oberlandes am Sonntag, 12. Oktober 1924, in Tann-Rüti.

(Zürich)

3. Erleichterung seiner Leiden und Vinderung seiner Schmerzen. Da denken wir vor allem an die Brandwunden, Wunden, die augenblicklich sehr starke Schmerzen verursachen. Zur Vinderung dieser Schmerzen trägt vor allem bei, wenn Sie die brennenden Kleider reißlos entfernen und einen reinen Lappen überlegen, den Sie vielleicht in reinem Del getränkt haben.